



Infor Anael Finance iSeries

Suivi des tiers

© Copyright 2013 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Infor Anael Finance iSeries version V3

Auteur : Infor

Date de publication : juin 28, 2013

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	5
Documents liés	5
Historique du document.....	5
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Suivi récapitulatif	7
Chiffre d'affaires.....	7
Prise de paramètre.....	9
Critères de sélection et de tri communs aux différentes demandes.....	11
Ratios.....	12
Prise de paramètre.....	12
Ratios (exercice social = N, Ratio sur CA de la période = N).....	14
Ratios (exercice social = O, Ratio sur CA de la période = N).....	15
Ratios (Exercice social = N, apuration successive = O).....	15
Edition des soldes	15
Chapitre 2 Suivi détaillé	17
Analyse des comptes par antériorités	18
Analyse par échéance	18
Prise de paramètre.....	19
Echéancier par mode de règlement	23
Prise de paramètre.....	24
Litiges.....	27
Prise de paramètre.....	27
Chapitre 3 Ventilation des achats par échéance	31
Prise de paramètre.....	32

Edition d'une ventilation des achats	33
Chapitre 4 Déclaration DAS2	35
Prise de paramètre	36
Chapitre 5 Calcul des effets non échus	37
Chapitre 6 Calcul des soldes clients	39

À propos de ce manuel

Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Infor Anael Finance iSeries

Périmètre du document

Infor Anael Finance iSeries version V3

Pré-requis

Aucun

Documents liés

Aucun

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	1998	R&D	Création du document
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word

Contacter Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : www.infor.com/infortxtreme.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Cette option permet d'obtenir en une seule demande, l'édition du chiffre d'affaires, des ratios et des soldes, et ceci pour les comptes Clients, Fournisseurs ou Individuels.

Chiffre d'affaires

L'édition du chiffre d'affaires s'obtient :

- Soit H.T. ou T.T.C.
- Soit par Tiers.

selon le principe de sélection suivant :

- H.T., à la condition :
 1. Qu'au fichier 'Société', l'option 'CA' soit égale à 'H'.
 2. Que les écritures générées par le 'Batch' ne soient pas centralisées.
 3. Que sur les pièces comptabilisées, le compte Tiers soit sur la ligne n°'1', et qu'il n'y est qu'un Tiers par pièce.
 4. Qu'au fichier 'Plan comptable', l'option 'Compte à déduire du TTC' = 'O' pour les comptes TVA, port, etc.¹
- T.T.C., à la condition qu'au fichier 'Société', l'option 'CA' soit égale à 'T'.

Seules les écritures comptabilisées sur un journal de type 'V'², pour les Clients, sont prises en compte pour le calcul du CA.

Pour les Fournisseurs, seules les écritures comptabilisées sur un journal de type 'A'³ sont prises en compte.

Si au niveau du fichier 'Société', l'option 'CA' est égale à 'H', le CA peut être demandé en H.T. ou en T.T.C. Si cette option est égale à 'T', le chiffre d'affaires ne peut être que 'T'⁴.

¹ Comptes qui ne rentrent pas dans le calcul C.A.

² 'V' : Ventes

³ 'A' : Achats

L'édition fournit les éléments suivants :

- Edition des montants en francs avec un arrondi.
- Calcul d'un pourcentage selon la méthode :
Année '**N**' / Année '**N-1**' x 100, et ce, par période et en cumul.
- Le cumul CA des 12 mois précédents la date d'arrêté demandée.

Exemple

Date d'arrêté : 30/09/95.

Cumul CA : du 1/10/94 au 30/09/95.

- Le cumul CA des 12 mois antérieurs aux 12 mois précédents.

Exemple

Date d'arrêté : 30/09/95.

Cumul CA : du 01/10/93 au 30/09/94.

- Edition synthétique du CA cumulé à fin de période demandée, par montant en ordre croissant ou décroissant.

⁴ 'T' : T.T.C.

Prise de paramètre

ACCES à l'option

'Comptabilité tiers' > 'Suivi Tiers' > '**Suivi récapitulatif des tiers**'

```

PAN260  -  SUIVI RECAPITULATIF DES TIERS  -  12:05:17 Le 12/05/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO
Etab.   01

_____ SELECTION _____

Période d'arrêté      01  31/01/95

Type de compte        C   (C/F/I)

(paramètres donnés à titre d'exemple)

01/ F1=Aide  F3=Fin  F4=Recherche  F15=Chgt envir.

```

Etablissement

Le code établissement doit être référencé dans la table de références '**EB**'.

Seules les écritures, dont le code établissement correspond à celui de la sélection, seront prises en compte.

'**' : Permet de sélectionner tous les établissements ; il y aura toutefois autant d'édition que d'établissements.

Période d'arrêté

Cette zone permet de sélectionner les écritures dont la date comptable est inférieure ou égale à la date de la période demandée. Elle doit être référencée au fichier des périodes '**CG**'⁵.

Type de compte

3 codes possibles :

'C' : Clients.

'F' : Fournisseurs.

'I' : Individuels.

⁵ '**CG**' : Comptabilité Générale

PAN260 - SUIVI RECAPITULATIF DES TIERS - 12:05:17 Le 12/05/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO
Etab. 01 GARCHES R D

AUTRES CRITERES

EDITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES T (N/H/T)
Ordre du C.A. cumulé N (N/C/D)

EDITION DES RATIOS O (O/N)
Edition récap ou détaillée D (R/D)
Edition récapitulative N (O/N/S)
Exercice social O (O/N)
Calcul par apuration successive N (O/N)
Ratio sur C.A. de la période N (O/N)
EDITION DES SOLDES C (N/C/D)

(paramètres donnés à titre d'exemple)

02/ F1=Aide F12=Ecran précédent

Edition du chiffre d'affaires

3 codes possibles :

'N' : Pas d'édition.

'H' : H.T.

'T' : T.T.C.

Ordre du CA cumulé

Cette zone permet d'obtenir une liste complémentaire triée sur le montant du CA cumulé à fin de période, en ordre croissant ou décroissant.

3 codes possibles :

'N' : Pas d'édition.

'C' : Croissant.

'D' : Décroissant.

Critères de sélection et de tri communs aux différentes demandes

```

PAN260 - CRITERES DE SELECTION ET TRI - 12:07:34 Le 12/05/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO
Etab. 01 GARCHES R D

Intitulé sélection Bornes de début Bornes de fin T/S car ord
Compte 000000 _____ 999999 99999999 = 00 03

Représentant _____ 999 _____ § 00 01
Code postal _____ 99999999 _____ § 00 02
Pays _____ 999 _____ = 00 00
Catégorie 1 _____ 9999999999 _____ = 00 00
Catégorie 2 _____ 9999999999 _____ = 00 00
Catégorie 3 _____ 9999999999 _____ = 00 00
Catégorie 4 _____ 9999999999 _____ = 00 00
Catégorie 5 _____ 9999999999 _____ = 00 00
Mot directeur _____ 9999999999 _____ = 00 00

(paramètres donnés à titre d'exemple)

03/ F1=Aide F12=Ecran précédent

```

Cet écran permet la sélection et/ou un tri des enregistrements.

Si aucune borne de comptes n'est définie, prise en compte de tous les comptes de type 'C', 'F' ou 'I' en fonction de la sélection du 1^{er} écran.

'T' ou 'S'

2 codes possibles :

'T' : Tri sur les caractères de la zone.

'S' : Tri sur les caractères de la zone, avec rupture⁶ à chaque changement de son contenu.

Car

Nombre de caractères de tri.

Vous pouvez préciser si le tri/saut doit s'effectuer sur '1' ou 'x' caractères, dans la limite de la longueur de la zone.

Par défaut, si la zone n'est pas renseignée, Le programme prend en compte tous les caractères.

Ord

Ordre de tri.

Cette zone permet de définir la priorité dans les différents tris ou saut demandés.

Il doit être unique et chronologique par code tri.

⁶ Saut de page + totalisation

Exemple

Vous pouvez demander un 1^{er} critère de tri avec saut de page, donc 'S', sur le code représentant, ensuite par code postal, par compte Tiers.

Ce qui nous donnerait le paramétrage identique à l'écran précédent.

Ratios

L'édition des ratios reprend le CA cumulé depuis les douze derniers mois, ou le CA effectué depuis le début de l'exercice, ce choix est déterminé par l'utilisateur.

Prise de paramètre

ACCES à l'option

'Comptabilité tiers' > 'Suivi des tiers' > '**Suivi récapitulatif des tiers**'

PAN260	-	<u>SUIVI RECAPITULATIF DES TIERS</u>	-	12:11:07	Le	12/05/95
Société 03011 STE PRESYS DEMO						
Etab. 01						
SELECTION						
Période d'arrêté		<u>01</u>		31/01/95		
Type de compte		<u>C</u>		(C/F/I)		
<i>(paramètres donnés à titre d'exemple)</i>						
01/ F1=Aide F3=Fin F4=Recherche F15=Chgt envir.						

PAN260 - SUIVI RECAPITULATIF DES TIERS - 12:11:07 Le 12/05/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO
Etab. 01 GARCHES R D

AUTRES CRITERES

EDITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES	<u>N</u> (N/H/T)
Ordre du C.A. cumulé	<u>N</u> (N/C/D)
EDITION DES RATIOS	<u>O</u> (O/N)
Edition récap ou détaillée	<u>D</u> (R/D)
Edition récapitulative	<u>N</u> (O/N/S)
Exercice social	<u>O</u> (O/N)
Calcul par apuration successive	<u>N</u> (O/N)
Ratio sur C.A. de la période	<u>N</u> (O/N)
EDITION DES SOLDES	<u>N</u> (N/C/D)

(paramètres donnés à titre d'exemple)

02/ F1=Aide F12=Ecran précédent

Edition des ratios

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

Edition récap. ou détaillée

2 codes possibles :

'D' : Détail par comptes auxiliaires.

'R' : Récap. par Comptes collectifs.

Edition récapitulative

3 codes possibles :

'O' : Edition récapitulative par établissements et société.

'N' : Pas d'édition récapitulative.

'S' : Seulement. Une édition récapitulative par établissements et société. Pas d'édition '**Récap**'⁷ ou '**Détaillée**'⁸ ; c'est-à-dire que vous ne tenez pas compte de la demande précédente.

Exercice social

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

Elle permet de sélectionner différemment le CA cumulé.

⁷ '**Récap**' : Comptes Collectifs

⁸ '**Détaillé**' : Comptes Auxiliaires

'N' : Dans la zone du CA cumulé, prise en compte pour chaque période, du CA de la période + celui des 11 mois précédents.

Exemple

Pour la période 02/95, le montant du CA cumulé est celui de la période 03/94 à 02/95.

'O' : Dans la zone du CA cumulé, prise en compte pour chaque période, du CA de la période + celui réalisé depuis le début de l'exercice.

Exemple

Pour la période 02/95, le montant du CA cumulé est celui réalisé depuis le premier mois de l'exercice.

Calcul par apuration successive

Cette zone permet le calcul d'un ratio en analyse de son solde par période en fonction du CA réalisé pour cette même période.

Par cette méthode de calcul, vous déterminez en fait que le solde du compte représente 'x' jours de facturation⁹.

Ratio sur CA de la période

Zone à renseigner par 'Oui' ou par 'Non'.

'O' : Calcul du ratio (solde du compte + effets) x par le nombre de jours de la période divisé par le CA de la période.

'N' : Calcul du ratio (solde du compte + effets) x par le nombre/jours cumulés à fin de chaque période depuis le début de l'exercice sur le CA cumulé.

REMARQUE

Pour calculer les ratios, vous devez tenir compte du nombre de jours renseignés dans le fichier des périodes comptables.

Edition des soldes

Cette zone permet une édition complémentaire, triée sur les soldes croissants ou décroissants.

'N' : Pas d'édition.

Ratios (exercice social = N, Ratio sur CA de la période = N)

Méthode de calcul

(Solde client + effets) x (Nbre jours de la période + Nbre de jours des 11 périodes précédentes)

CA cumulé (= CA de la période + CA des 11 mois précédents)

⁹ Cf. Chapitre 'Méthode de calcul'

Ratios (exercice social = O, Ratio sur CA de la période = N)

Méthode de calcul

$$\frac{(\text{Solde du compte} + \text{effets}) \times \text{Nbre de jours} / \text{Périodes cumulées depuis le début de l'exercice}}{\text{Nbres de jours ratios}} =$$

Ratios (Exercice social = N, apuration successive = O)

Méthode de calcul selon l'exemple précédent

	880306		
CA 09	- 8556		
	871750	+ 30 jours	cumul 30
CA 08	- 0		
	871750	+ 31 jours	cumul 61
CA 07	- 0		
	871750	+ 31 jours	cumul 92
CA 06	- 0		
	871750	+ 30 jours	cumul 122
CA 05	- 0		
	871750	+ 31 jours	cumul 153
CA 04	-864424		
	7326	+ 30 jours	cumul 153
CA 03	- 10000		
	= 2674	(négatif)	

Prorata calculé sur le CA de la période qui représente 31 jours.

$$(7326 \times 31) / 10000 = \quad + 22 \text{ jours} \quad \text{cumul 205}$$

Edition des soldes

Cette option permet une édition des soldes, triée sur les soldes croissants ou décroissants.

3 codes possibles :

'N' : Pas d'édition

'C' : Edition tri croissant

'D' : Edition tri décroissant

Chapitre 2 Suivi détaillé

2

Cette option fournit les éditions suivantes :

- Analyse des comptes par antériorité.
- Analyse par échéances.
- Echancier par mode de règlements.
- Litiges.

ACCES à l'option

'Comptabilité tiers' > 'Suivi des tiers' > '**Suivi détaillé**'

```
PAN720      -      SUIVI DETAILLE DES TIERS      -      12:13:58   Le 12/05/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO
Etab.    01

-----
                        SELECTION
-----

Date d'arrêté           31 01 95
Type de compte          C   (C/F/I)
Code litige             --           à    99

-----
                        AUTRES CRITERES
-----

Edition analyse des comptes par antériorité      O (O/N)
Edition de l'analyse par échéance                 O (O/N)
Edition de l'échancier / mode de règlement       O (O/N)
Edition des litiges                               O (O/N)

(paramètres donnés à titre d'exemple)

01/ F1=Aide  F3=Fin  F4=Recherche  F15=Chgt envir.
```

Analyse des comptes par antériorités

Cette édition permet d'analyser la position des comptes en fonction d'une date d'arrêté donnée.

La présentation de l'état sur '9' ou '11' colonnes permet de ventiler les écritures en fonction d'une date choisie par l'utilisateur, et de connaître ainsi l'antériorité des créances Clients ou des dettes 'Fournisseurs' avec prise en compte¹⁰ du risque en cours.

Principe de fonctionnement

Comparez la date choisie pour ventilation avec la date d'arrêté et ventilez dans les colonnes suivant le nombre de jours d'écart définis pour chacune d'elles.

Seules les écritures antérieures et égales à la date d'arrêté apparaissent sur l'état.

Méthode de calcul pour la ventilation

Exemple

Date de référence pour la ventilation : 30.06.****

Une facture du 31.05.**** apparaît dans la colonne à - 30 jours

Prise en compte du mois d'arrêté : 06

Prise en compte du mois de facture : 05

Total : 01

01 x 30 jours/mois : 30

+ 30 jours du mois d'arrêté : 60

Résultat 60-31(jour/facture) : 29

(donc colonne - 30 jours).

Analyse par échéance

Cette édition fournit l'analyse des échéances Clients, Fournisseurs ou Individuels, en fonction des écritures antérieures ou égales à la date d'arrêté demandée.

Une colonne '**Avant**' reçoit la ventilation des échéances antérieures aux 5 mois.

Une colonne '**A venir**' reçoit la ventilation des échéances supérieures à la date d'arrêté.

Une colonne '**Divers**' reçoit la ventilation des factures sans dates d'échéances.

¹⁰ 'Oui' ou 'Non'

Prise de paramètre

PAN720 - SUIVI DETAILLE DES TIERS - 12:24:07 Le 12/05/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Etab. 01 GARCHES R D

SELECTION

Date d'arrêté 31 01 95

Type de compte C (C/F/I)

Code litige — à 99

AUTRES CRITERES

Edition analyse des comptes par antérieur N (O/N)

Edition de l'analyse par échéance 0 (O/N)

Edition de l'échéancier / mode de règlement N (O/N)

Edition des litiges N (O/N)

(paramètres donnés à titre d'exemple)

01/ F1=Aide F3=Fin F4=Recherche F15=Chgt envir.

PAN720 - SUIVI DETAILLE DES TIERS - 12:24:07 Le 12/05/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Etab. 01 GARCHES R D

AUTRES CRITERES

Edition de l'analyse par échéance :

Analyse par Antériorité ou Postériorité A (A/P)

Date d'arrêté échéance 99 99 9999

Edition récap ou détaillée D (R/D)

Edition récapitulative N (O/N/S)

Circularisation des Ecr. lettrées O (O/N)

Risque en cours N (O/N)

Edition des montants en devises N (O/N)

En dépassement découvert autorisé seul N (N/1=Dec1/2=Dec2
/3=Dec1+Dec2)

Avec prise en compte du risque en cours N (O/N)

Classement sur n° pièce ou n° d'affectation P (N/P/A)

Sur Date Compt./Gest./Orig./Eché C (C/G/O/E)

(paramètres donnés à titre d'exemple)

02/ F1=Aide F12=Ecran précédent F15=Retour premier écran

Intitulé sélection	Bornes de début	Bornes de fin	T/S	car	ord
Compte	000000 _____	999999 99999999	-	00	00
Compte de regrt	000000 _____	999999 99999999	-	00	00
Représentant	_____	999	-	00	00
Code postal	_____	99999999	-	00	00
Pays	_____	999	-	00	00
Catégorie 1	_____	9999999999	-	00	00
Catégorie 2	_____	9999999999	-	00	00
Catégorie 3	_____	9999999999	-	00	00
Catégorie 4	_____	9999999999	-	00	00
Catégorie 5	_____	9999999999	-	00	00
Mot directeur	_____	9999999999	-	00	00
Code stat 1	_____	99	-	00	00
Code stat 2	_____	999	-	00	00

(paramètres donnés à titre d'exemple)

03/ F1=Aide F12=Ecran précédent

Analyse par antériorité ou postériorité

2 codes possibles :

'A' : Antérieur.

Ventilez les écritures sur 5 mois précédents y compris le mois d'arrêt.

Exemple

Date d'arrêt : 31/05/95.

Ventilation : mai, avril, mars, février, janvier.

'P' : Postérieur.

Ventilez les écritures sur les 5 mois à venir y compris le mois d'arrêt demandé.

Exemple

Date d'arrêt : 31/05/95.

Ventilation : mai, juin, juillet, août, septembre.

Date d'arrêt échéance

Cette zone permet de limiter la 1^{ère} sélection (date d'arrêt) aux écritures dont la date d'échéance est inférieure ou égale à la date d'arrêt d'échéance demandée.

Edition récap. ou détaillée

2 codes possibles :

'D' : Prise en compte du détail constitué des écritures non lettrées et lettrées si la circularisation a été demandée, et ceci pour chaque compte auxiliaire en fonction de l'écran de sélection et de tri.

'R' : Pas d'écritures détail.

Analyse du solde ventilé dans les différentes colonnes.

Edition récapitulative

3 codes possibles :

'O' : Edition récap Etablissement et Société.

'N' : Pas d'édition récapitulative par Etablissement et Société.

'S' : Seulement.

Edition récap Etablissement et société, mais on n'édite pas le détail ou le récap demandé précédemment.

Circularisation des écr. Lettrées

Zone à renseigner par 'Oui' ou par 'Non'.

'O' : Prise en compte des écritures lettrées dont la date du plus haut lettrage est supérieure à la date d'arrêté.

'N' : Seules les écritures non lettrées sont prises en compte.

Risque en cours

'O' : On va calculer le risque en cours en fonction de la date d'arrêté demandée, et l'imprimer dans la dernière colonne¹¹.

Edition des montants en devises

Zone à renseigner par 'Oui' ou par 'Non'.

'O' : Sélection uniquement des écritures ayant un montant en devises, avec affichage du solde en devises et en Francs.

'N' : Sélection de toutes les écritures en Francs dans la limite des sélections demandées.

En dépassement découvert autorisé seul

4 codes possibles :

'N' : Pas de sélection en fonction du montant du découvert.

'1' : Seuls les comptes dont le solde¹², à la date d'arrêté, est supérieur au montant du découvert (maison) pris en compte¹³.

'2' : Idem que précédemment, mais comparaison avec le montant du découvert SFAC (assuré - 2^{ème} zone découvert autorisé de la kleps Tiers).

'3' : Idem que précédemment mais comparaison avec le montant du découvert (maison et SFAC) cumulé.

¹¹ Prise en compte de effets non échus à la date d'arrêté, majorés du nombre de jours de risque mentionné dans chaque fiche Tiers ou, à défaut, dans le fichier Société

¹² Eventuellement majoré du risque en cours, selon le paramètre de la zone suivante

¹³ 1^{ère} zone découvert autorisé de la kleps Tiers

Avec prise en compte du risque en cours

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

'**O**' : Comparaison du découvert avec le solde à la date d'arrêté + risque en cours.

'**N**' : Comparaison du découvert avec le solde à la date d'arrêté sans risque en cours.

Classement sur n° pièce ou n° d'affectation

Cette zone permet de classer par compte, les écritures soit sur le numéro de pièce¹⁴ ou le numéro d'affectation DAFFEC¹⁵ ou ne pas demander de classement sur ces 2 zones¹⁶ mais obtenir un classement sur une date.

Dans ce cas, il faut renseigner le paramètre suivant.

Sur date compt./Gest./Orig./Eché.

2^{ème} critère de classement.

Si la zone précédente est égale à 'P' ou 'A', les écritures seront classées en priorité sur le numéro de pièce ou d'affectation et dans le cas où ce numéro est identique, classées selon la date choisie.

Si la zone précédente est égale à 'N', elle permet de classer en priorité les écritures selon la date demandée.

4 codes possibles :

'C' : Comptable.

'G' : Gestion.

'O' : Origine.

'E' : Echéance.

Echéancier par mode de règlement

Cette option permet l'édition des écritures non lettrées dont la date d'échéance est comprise dans les limites des dates d'échéances données en paramètre.

La ventilation des écritures s'effectue dans l'ordre des modes de règlements de la catégorie sélectionnée.

Le nombre de colonnes étant limité à '8', seuls les '7' premiers modes de règlements de la catégorie demandée sont ventilés dans leurs colonnes respectives.

Si le nombre de modes de règlements contenus dans la catégorie est supérieur à 7, à compter du 8^{ème}, ils sont regroupés dans la colonne 'Divers' sur l'édition.

REMARQUE

Il est souhaitable de créer 2 catégories différentes, et de formuler deux demandes d'éditions.

Présentation

L'état est édité en rupture sur la date d'échéance.

¹⁴ 'P' : Numéro de pièce

¹⁵ 'A' : DAFFEC

¹⁶ 'N'

Prise en compte sur la première page des écritures sans date d'échéance.

Prise de paramètre

```

PAN720  -  SUIVI DETAILLE DES TIERS  -  12:25:59  Le  12/05/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO
Etab.   01   GARCHES R D

_____
                        SELECTION
_____

Date d'arrêté           31 01 95
Type de compte          C   (C/F/I)
Code litige             —           à   99

_____
                        AUTRES CRITERES
_____

Edition analyse des comptes par antérieurié           N (O/N)
Edition de l'analyse par échéance                     N (O/N)
Edition de l'échéancier / mode de règlement          O (O/N)
Edition des litiges                                  N (O/N)

(paramètres donnés à titre d'exemple)

01/ F1=Aide F3=Fin F4=Recherche F15=Chgt envir.

```

```

PAN720  -  SUIVI DETAILLE DES TIERS  -  12:25:59  Le  12/05/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO
Etab.   01   GARCHES R D

_____
                        AUTRES CRITERES
_____

Edition de l'échéancier par mode de règlement :
Date d'échéance       00 00 0000           à   12 05 1995

Edition récap / détaillée D (R/D)

Récapitulatif seul     N (O/N)

Avec écritures en litige O (O/N/S)

Catégorie mode règlement —

Classement sur n° pièce ou n° d'affectation           P (N/P/A)
      Sur Date Compt./Gest./Orig./Eché                 C (C/G/O/E)

(paramètres donnés à titre d'exemple)

02/ F1=Aide F4=Recherche F12=Ecran précédent F15=Retour premier écran

```


PAN720 - CRITERES DE SELECTION ET TRI - 12:25:03 Le 12/05/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO
Etab. 01 GARCHES R D

Intitulé sélection	Bornes de début	Bornes de fin	T/S	car	ord
Compte	000000 _____	999999 99999999	-	00	00
Compte de regrt	000000 _____	999999 99999999	-	00	00
Représentant	_____	999	-	00	00
Code postal	_____	99999999	-	00	00
Pays	_____	999	-	00	00
Catégorie 1	_____	9999999999	-	00	00
Catégorie 2	_____	9999999999	-	00	00
Catégorie 3	_____	9999999999	-	00	00
Catégorie 4	_____	9999999999	-	00	00
Catégorie 5	_____	9999999999	-	00	00
Mot directeur	_____	9999999999	-	00	00
Code stat 1	_____	99	-	00	00
Code stat 2	_____	999	-	00	00

(paramètres donnés à titre d'exemple)

03/ F1=Aide F12=Ecran précédent

Date d'échéance début/fin

Seules les écritures dont la date d'échéance est comprise entre les bornes sont sélectionnées.

Edition récap. ou détaillée

2 codes possibles :

'D' : Détail.

Edition du détail par compte + récap par compte et par échéance + récap total échéance pour tous les comptes.

'R' : Pas d'édition des écritures détail.

Récap par compte + récap total échéance pour tous les comptes.

Récapitulatif seul

Edition seule du récap par échéance tous comptes confondus, Le programme ne tient pas compte de la demande précédente.

Avec écritures en litiges

3 codes possibles :

'O' : Prise en compte des écritures ayant un code litige compris entre les bornes définies sur le 1^{er} écran.

'N' : On ne prend pas en comptes les écritures ayant un code litige.

'S' : Seulement.

Seules les écritures ayant un code litige compris entre les bornes définies sur le 1^{er} écran sont sélectionnées.

Catégorie mode de règlement

Saisissez la catégorie de mode de règlement, elle doit exister dans le fichier des catégories de '**Modes de règlements**'¹⁷.

Vous pouvez utiliser une catégorie déjà existante comme '**CL**' ou '**FR**', ou créez votre propre classement dans une catégorie dont l'argument devra préalablement être créé dans la table de références '**CM**'.

Classement sur n° pièce ou n° d'affectation

Cette zone permet de classer par compte, les écritures soit sur le numéro de pièce¹⁸ ou le numéro d'affectation '**A**'¹⁹ ou ne pas demander de classement sur ces 2 zones²⁰ mais obtenir un classement sur une date, dans ce cas, renseigner le paramètre suivant.

Sur date Compt./Gest./Orig./Eché.

2^{ème} critère de classement.

Si la zone précédente est égale à '**P**' ou '**A**', les écritures seront classées en priorité sur le numéro de pièce ou d'affectation et dans le cas où ce numéro est identique, classées selon la date choisie. Si la zone précédente est égale à '**N**', elle permet de classer en priorité les écritures selon la date demandée.

4 codes possibles :

'**C**' : Comptable.

'**G**' : Gestion.

'**O**' : Origine.

'**E**' : Echéance.

¹⁷ Cf. Chapitre '**Mise à jour des fichiers de référence**'

¹⁸ '**P**'

¹⁹ '**A**' : DAFSEC

²⁰ '**N**'

Litiges

Cette option permet une édition sélective des écritures ayant un code litige, la demande peut être affinée en précisant des bornes de début et de fin pour les codes litiges et les écritures à sélectionner.

Prise de paramètre

PAN720	-	<u>SUIVI DETAILLE DES TIERS</u>	-	12:27:27	Le	12/05/95
Société 03011 STE PRESYS DEMO						
Etab. 01						
SELECTION						
Date d'arrêté		<u>31</u>	<u>01</u>	<u>95</u>		
Type de compte		<u>C</u>	(C/F/I)			
Code litige		—		à		<u>99</u>
AUTRES CRITERES						
Edition analyse des comptes par antérieur						<u>N</u> (O/N)
Edition de l'analyse par échéance						<u>N</u> (O/N)
Edition de l'échéancier / mode de règlement						<u>N</u> (O/N)
Edition des litiges						<u>O</u> (O/N)
<i>(paramètres donnés à titre d'exemple)</i>						
01/ F1=Aide F3=Fin F4=Recherche F15=Chgt envir.						

PAN720 - SUIVI DETAILLE DES TIERS - 12:27:27 Le 12/05/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Etab. 01 GARCHES R D

AUTRES CRITERES

Edition des litiges :

Code litige — à 99

Edition récap / détaillée D (R/D)

Récapitulatif seul N (O/N)

Date de prise en compte 00 00 00 à 99 99 99

Type de date C (C/G/E/O)

(paramètres donnés à titre d'exemple)

02/ F1=Aide F12=Ecran précédent F15=Retour premier écran

PAN720 - CRITERES DE SELECTION ET TRI - 12:25:03 Le 12/05/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO
Etab. 01 GARCHES R D

Intitulé sélection	Bornes de début	Bornes de fin	T/S	car	ord
Compte	000000 _____	999999 99999999	-	00	00
Compte de regrt	000000 _____	999999 99999999	-	00	00
Représentant	_____	999	-	00	00
Code postal	_____	99999999	-	00	00
Pays	_____	999	-	00	00
Catégorie 1	_____	9999999999	-	00	00
Catégorie 2	_____	9999999999	-	00	00
Catégorie 3	_____	9999999999	-	00	00
Catégorie 4	_____	9999999999	-	00	00
Catégorie 5	_____	9999999999	-	00	00
Mot directeur	_____	9999999999	-	00	00
Code stat 1	_____	99	-	00	00
Code stat 2	_____	999	-	00	00

(paramètres donnés à titre d'exemple)

03/ F1=Aide F12=Ecran précédent

Code litige de début/fin

Définissez les bornes en mentionnant le code litige début et fin, seules les écritures ayant mention d'un code litige compris entre les bornes définies sont sélectionnées²¹.

Edition récap. ou détaillée

2 codes possibles :

'D' : Détail. Edition du détail par compte et par code litige.

'R' : Pas d'édition des écritures détail. Récap par compte.

Récapitulatif seul

Edition seul du récap par code litige tous comptes confondus, le programme ne tient pas compte de la demande précédente.

Date de début/fin de prise en compte

1^{er} critère de sélection.

Cette zone permet de sélectionner les écritures dont la date, en fonction du type mentionné ci-après, est comprise entre les bornes de début et de fin.

²¹ 2^{ème} critère de sélection, le 1^{er} état la sélection des écritures en fonction de dates limites, choisies par l'utilisateur

Type de date

4 codes possibles :

'C' : Comptable.

'G' : Gestion.

'O' : Origine.

'E' : Echéance.

Chapitre 3 Ventilation des achats par échéance

3

Cette option permet la ventilation par échéance pour les achats référencés dans une période donnée.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Comptes compris entre les bornes données en paramètre.
- Mois de comptabilisation des écritures est égal au mois d'arrêté demandé.

Présentation

- Rupture par comptes de contrepartie.
- Ventilation par date d'échéance²².
- Une colonne total T.T.C. de la ventilation.
- Une colonne '**Antérieur**' ou figurent toutes les écritures dont le mois de comptabilisation est antérieur au mois d'arrêté demandé et pour lesquelles l'échéance est supérieure à cette même date. Le montant apparaît sur la ligne '**C**'²³.

Dans cette même ligne sont également cumulés les montants mensuels de la ligne précédente.

- Une colonne '**supérieur**' reçoit la ventilation des écritures dont la date d'échéance est supérieure au dernier mois de la ventilation.

Exemple

Si la date d'arrêté : 06/95 : Colonne de ventilation pour les mois 07, 08, 09,10 11 dans la colonne 'Supérieur' ⇒ Supérieur à 11.

²² 5 mois suivants la date d'arrêté demandée

²³ '**C**' : Cumul.

Prise de paramètre

ACCES à l'option

'Comptabilité tiers' > 'Suivi des tiers' > '**Ventilation achats par échéance**'

```
PAN690 - VENTILATION DES ACHATS PAR ECHEANCE - 13:27:47 Le 12/05/95
```

```
Société 03011 STE PRESYS DEMO Exercice 950 1/01/95 à 30/09/95  
Etab. 01
```

SELECTION

```
Date d'arrêté 00 00 (mm/aa)
```

```
Compte 000000 à 999999
```

(paramètres donnés à titre d'exemple)

01/ F1=Aide F3=Fin F4=Recherche F15=Chgt envir F16=Multi-Soumissions

Mois d'arrêté

Elle doit être référencée au fichier des '**Périodes**'.

Compte de début/fin

Si ces zones ne sont pas renseignées, prise en compte des bornes définies dans la catégorie des comptes généraux '**LF**'²⁴.

²⁴ '**LF**' : Limite Fournisseurs

Edition d'une ventilation des achats

03011 STE PRESYS DEMO VENTILATION DES ACHATS PAR ECHEANCE JANVIER 1995
ETAB. 01 GARCHES R D EXERCICE 950 01/01/95 AU 31/12/95

MOIS

COMPTE INTITULE CUMUL ANTERIEUR FEVRIER MARS AVRIL MAI JUIN SUPERIEUR TOTAL TTC

000000	M					11100,00-	11100,00-
	C					11100,00	11100,00-

	TOTAL ACHATS DU MOIS					11100,00-	
							11100,00
	TOTAL ACHATS CUMULE					11100,00-	
							11100,00

Cette option fournit l'édition d'un état pour la préparation de la déclaration '**DAS2**'.

Le principe de sélection est basé sur les comptes de charges sélectionnés en paramètre sous les conditions suivantes :

- Ecritures comptabilisées sur un journal de type '**A**'.
- La première ligne de l'écriture correspond à un compte général de type '**F**'.
- Seules les écritures lettrées sont prises en compte.

REMARQUE

Elle doit être obligatoirement demandée avant l'épuration de l'exercice.

Prise de paramètre

ACCES à l'option

'Comptabilité tiers' > 'Suivi des tiers' > '**Déclaration DAS2**'

```

PAN790 - ETATS POUR DECLARATIONS FOURNISSEURS - 13:30:31 Le 12/05/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Intitulé déclaration EDITION PROVISOIRE DAS2
                     _____
                     SELECTION
                     _____

Dates de sélection   01 01 95           à   30 09 95
Comptes à sélectionner 622100 _____ à _____
                     622600 _____ à _____
                     _____ à _____
                     _____ à _____
                     _____ à _____
                     _____ à _____
                     _____ à _____
                     _____ à _____
                     _____ à _____
                     _____ à _____
                     _____ à _____
                     _____ à _____
                     _____ à _____
                     _____ à _____

Journaux règlts à exclure _____

(paramètres donnés à titre d'exemple)

01/ F1=Aide F3=Fin F4=Recherche F15=Chgt envir.
    
```

Date de sélection de début/fin

Précisez la période de début et de fin.

Intitulé déclaration

Exemple

DAS2 1995.

Comptes à sélectionner de début/fin

Précisez les comptes de début et de fin, et éventuellement sous-comptes de charges, à sélectionner.

Chapitre 5 Calcul des effets non échus

5

ACCES à l'option

'Comptabilité tiers' > 'Suivi des tiers' > '**Calcul des effets non échus**'

```
PAN890      -   CALCUL DES EFFETS NON ECHUS   -   13:33:15   Le 12/05/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO   Exercice 950 1/01/95 à 30/09/95

_____
SELECTION _____

Période d'arrêté      01 31/01/95

Type de compte      C   (C/F)

Compte      410000 _____ à 416999 99999999

(paramètres donnés à titre d'exemple)

02/ F1=Aide  F9=Validation  F12=Ecran précédent
```

Cette option ne fournit aucune édition.

Elle permet de recalculer les effets non échus pour les mois antérieurs à la période d'arrêté demandée dans l'édition des ratios, sachant que seul le calcul des effets non échus est effectué pour la période d'arrêté demandée.

Si vous demandez, pour la première fois, une édition des ratios à fin avril, et qu'aucune édition n'a été demandée pour janvier, février, mars, il faut recalculer les effets non échus pour ces périodes.

Le principe de sélection est basé sur la sélection des écritures passées sur les journaux de type 'R', 'L' ou 'P', en fonction du type de comptes Tiers.

Le calcul est effectué en comparaison de la date d'échéance des écritures majorées du nombre de jours pour risque mentionné dans chaque fiche Tiers ou à défaut au fichier société, par rapport à chaque fin de période.

Chapitre 6 Calcul des soldes clients

6

ACCES à l'option

'Comptabilité tiers' > 'Suivi des tiers' > '**Calcul des soldes clients**'

```
PAN230 - MISE A JOUR DU SOLDE CLIENT - 13:34:45 Le 12/05/95
```

```
Société 03011 STE PRESYS DEMO Exercice 950 1/01/95 à 30/09/95  
Etab. 01
```

```
SELECTION _____
```

```
Date d'arrêté 12 05 95
```

(paramètres donnés à titre d'exemple)

```
01/ F1=Aide F3=Fin F4=Recherche F15=Chgt envir.
```

Cette option permet de calculer de façon journalière le solde des comptes Clients, c'est-à-dire que ce fichier est remis à blanc à chaque nouvelle demande de calcul.

Les soldes ainsi générés sont placés dans le fichier '**FAN230P1**'.

Il n'est pas utilisé dans ANAEL mais est disponible pour tous les clients désirant l'exploiter dans une autre application (gestion commerciale, etc.)